

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026  
 Affichage : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI - FIG

EFFECTIF DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (DROIT COMMUN) : 23 (article L.5211-6-1 III à VI)  
 Nombre maximum de vice-présidents pris en compte pour le calcul : 23 x 20% (arrondi à l'entier supérieur) : 5

Population totale	Président - Taux maximal (% indice 1027)	Président - Indemnité brute (€)	Vice-président - Taux maximal (% indice 1027)	Vice-président - Indemnité brute (€)	MIBD - Taux maximal (% indice 1027)	Vice-président - Indemnité brute (€)
3 500 à 9 999	41,25	1 695,59	16,5	678,24	indemnité comprise dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale	
Enveloppe indemnitaire globale (brut mensuelle selon la strate de population de la communauté) : indemnité max. du président + [5 x indemnité max. de vice-présidents]						
Détermination de l'enveloppe indemnitaire globale sur 12 mois	Président	Vice-Présidents (5)	Total sur 12 mois			
	20 347,08	40 694,40	<b>61 041,48</b>			

Conseillers communautaires membres du bureau avec délégation de fonction : Indemnité prélevée sur l'enveloppe indemnitaire globale (FIG) du président et des vice-présidents

	Taux (en % de l'IB 1027)	Montant brut mensuel (en €)	Montant brut annuel (en €)
Président	41,25	1 695,59	20 347,08
VP 1 délégué	8,25	339,12	4 069,44
VP 2 délégué	8,25	339,12	4 069,44
VP 3 délégué	8,25	339,12	4 069,44
VP 4 délégué	8,25	339,12	4 069,44
VP 5 délégué	8,25	339,12	4 069,44
VP 6 délégué	8,25	339,12	4 069,44
Conseiller communautaire membre du bureau et délégué	8,25	339,12	4 069,44
Conseiller communautaire membre du bureau et délégué	8,25	339,12	4 069,44
Conseiller communautaire membre du bureau et délégué	8,25	339,12	4 069,44
Conseiller communautaire membre du bureau et délégué	8,25	339,12	4 069,44
<b>Total</b>		<b>5 086,79</b>	<b>61 041,48</b>

4 110,52

	Taux (en % de l'IB 1027)	Montant brut mensuel (en €)	Montant brut annuel (en €)
Membre du bureau (1)	41,25	1 695,59	
Vice-Président (6)	8,25	339,12	
Conseiller communautaire délégué membre du bureau (4)	8,25	339,12	
<b>Total</b>		<b>2 373,83</b>	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Affichage : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

